

ASBL SOLEA

Règlement d'ordre intérieur relatif à l'École de devoirs Mons Gendebien



Ce document constitue le règlement d'ordre intérieur qui est soumis à l'approbation de l'O.N.E. qui en vérifie la conformité à la réglementation en vigueur.

Il est signé par les parents au moment de la confirmation de l'inscription de l'enfant.

Qui sommes-nous

L'école des devoirs est un service de l'ASBL Solea.

Notre école de devoirs accueille les enfants et les jeunes de la 4^{ème} primaire à la 2^{ème} secondaire durant les périodes scolaires sur son implantation de Mons, dans les locaux situés au Boulevard Gendebien.

Nous organisons le soutien scolaire, accompagnons à la réalisation des devoirs et des leçons. Nous mettons à la disposition des enfants du matériel didactique, des documents, y compris un support informatique. L'encadrement y est plus étroit et permet d'accorder plus d'attention individuelle aux enfants. Différentes activités sont proposées et visent à renforcer les compétences des enfants et leurs progrès.

Les services sont reconnus, agréés et subsidiés par l'ONE.

Notre structure peut accueillir jusqu'à 20 jeunes par jour.

Notre horaire est le suivant :

- Lundi : de 15h30 à 18h00
- Mardi : de 15h30 à 18h00
- Mercredi : de 12h à 18h00
- Jeudi : de 15h30 à 18h00
- Vendredi : de 15h30 à 18h00

Organisation du temps

L'organisation complète des différents temps d'accueil peut être consultée dans notre projet pédagogique.

Lundi, mardi et jeudi :

De 15h30 à 16h15 : les enfants/jeunes (groupe 1) sont accueillis dans la salle « orange » afin de prendre le temps de « souffler » après l'école et de prendre la collation.

Les enfants qui reviennent avec le rang des petits (enfants des écoles Achille Legrand et des Canonniers) prennent également un moment dans la salle « orange » avant de remonter faire les devoirs.

De 16h15 à 17h15 : le groupe de jeunes remonte dans le local « École de devoirs » : temps pour les devoirs, jeux libres, accès aux livres, bandes-dessinées, jeux éducatifs ...

À partir de 17h15, les élèves du secondaire peuvent occuper l'espace aménagé avec les fauteuils qui se trouve dans le couloir à côté du local pendant que les primaires restent dans le local : moment de détente, de jeux de société, éducatifs.

À 17h45, tous les enfants descendent dans les locaux du bas.

Mercredi :

Tous les enfants rejoignent directement le local « École de devoirs » dès la fin des cours.

Divers projets seront développés avec les enfants **le mercredi** de chaque semaine.

Nous demandons aux parents de ne pas reprendre les enfants/jeunes avant 16h00 le mercredi afin que ceux-ci puissent bénéficier des activités proposées.

Activités organisées les mercredis :

Nous organisons un accueil à partir de midi le mercredi, les jeunes peuvent manger, prendre le temps pour des activités libres et profiter de l'espace extérieur.

Diverses activités sont proposées à partir de 13h30 (activités ludiques, créatives individuelles/collectives, activités d'expression artistique orale ou écrite, activités culinaires, activités extérieures : balades, visites découvertes (voir notre plan d'action général).

Les activités de l'école des devoirs ne sont pas organisées pendant les périodes de vacances scolaires.

Modalités d'inscription

Un bulletin d'inscription (reprenant différentes données sur l'enfant) est envoyé aux parents **après une prise de contact avec la coordinatrice extrascolaire adjointe.**

Pour la remise du formulaire d'inscription, plusieurs possibilités sont proposées :

- soit par mail à l'adresse extrascolaire.solea@solidaris.be ;
- soit par courrier postal envoyé au siège administratif 36 Avenue des Nouvelles Technologies à 7080 Frameries ;
- soit en le remettant en main propre à l'équipe d'encadrement.

Il est aussi possible de faire la demande d'inscription directement en ligne sur notre site : [Ecole de devoirs - Les Associations Solidaris](#)

Les réservations réceptionnées sont confirmées par un courrier stipulant si une place est oui ou non disponible.

L'inscription du jeune ne sera définitivement enregistrée qu'à la réception des documents administratifs d'usage dans la structure, à savoir :

- fiche d'identification (**annexe 1**) ;
- fiche de santé (**annexe 2**) ;
- autorisation relative au droit à l'image (**annexe 3**).

Ces documents sont demandés au début de chaque nouvelle année civile.

Modalités financières

1. Tarification

P.A.F.: 2,5€/journée d'accueil

Le prix ne comprend ni les repas, ni les boissons, ni les collations. Ceux-ci doivent être prévus par les parents.

Ce prix comprend :

- la prise en charge par une équipe d'animateurs professionnels;
- le matériel utile à la réalisation des activités.

2. Justificatifs à fournir en cas d'absence de l'enfant

Voici le tableau des justificatifs à fournir au secrétariat en cas d'absence des enfants, en fonction des justificatifs, nous passerons les correctifs sur le mois suivant :

Motifs d'absence des enfants qui constituent des cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles	Justificatifs à produire
<i><u>Journées d'absence sur base de certificats médicaux</u></i>	
Maladie de l'enfant	Certificat médical
Hospitalisation de l'enfant	Certificat médical
<i><u>Motifs liés aux conditions d'emploi des parents</u></i>	
Modifications des horaires de travail des parents	Attestation de l'employeur
Grève touchant l'entreprise du (des) parent(s)	Déclaration sur l'honneur
<i><u>Autres motifs</u></i>	
Absence pour raison personnelle « Joker » (1/mois)	Attestation sur l'honneur des parents.
Grève des transports en commun	Attestation de la société concernée
Grève de l'établissement scolaire	Attestation de l'établissement

Attention : les justificatifs doivent nous parvenir dans un délai de 7 jours. Au-delà de ce délai, l'absence sera comptabilisée en « absence injustifiée » et sera facturée.

3. Facilités de paiement

Le prix ne doit pas être un obstacle à la participation. Afin de permettre à tous les enfants de participer à nos activités nous offrons des possibilités internes d'échelonnement des paiements.

Pour bénéficier d'une aide, vous devez prendre contact avec la coordination de la structure d'accueil.

Les demandes doivent toutefois être formulées avant l'échéance de la facture.

4. Déductibilité des frais de garde

Les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour les enfants jusque 12 ans. Pour ce faire, le milieu d'accueil leur remet, en temps utile, l'attestation fiscale selon le modèle fourni par l'ONE. Attention, il est nécessaire que les parents fournissent le numéro de registre national du parent et du jeune accueilli.

Quelques points d'attention

Présences régulières :

Le nombre de places à l'école des devoirs étant limité, nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant soit présent le(s) jour(s) prévu(s). Si nous constatons trop d'absences sans nous avoir avertis, et après quelques remarques, nous attribuerons la place à un autre enfant. Nous insistons sur la régularité des présences à l'école de devoirs, c'est pourquoi nous souhaitons que votre enfant soit présent même s'il n'a pas ou peu de devoirs.

Départ :

Les enfants de l'enseignement primaire ne peuvent en aucun cas quitter SEULS l'école de devoirs.

Une autorisation écrite et signée est demandée aux parents des jeunes (uniquement en enseignement secondaire) qui peuvent quitter seuls l'école de devoirs. Sans l'autorisation, il ne sera pas possible de laisser partir le jeune.

Personnes ressources pour les parents :

L'équipe d'animation est à la disposition des parents tout au long de l'année scolaire.

Une rencontre avec la coordinatrice extrascolaire adjointe est possible sur demande. Il suffit de contacter le secrétariat ou directement la coordinatrice.

Communication et publicité

Les activités de l'asbl Solea se font connaître par différents moyens de communications :
le site internet des Associations de la Mutualité Solidaris :

- [Ecole de devoirs - Les Associations Solidaris](#)
- le magazine « Solidaris » qui est distribué en toutes-boîtes ;

- la page Facebook : « Asbl Solea Mons Wallonie picarde » ;
- les tracts distribués aux enfants de nos différentes écoles partenaires ;
- les affiches disposées dans certaines agences de la Mutualité (Frameries, Mons);
- les brochures de la Ville de Mons et de Frameries (reprennent toutes les structures proposant des activités ou des stages). Elle sont éditées plusieurs fois par an en fonction des périodes ;

Règles de vie et de sécurité

Le fonctionnement de l'accueil est structuré par des règles de sécurité et des règles permettant de vivre collectivement. Ces règles sont construites avec les enfants en début de chaque année scolaire.

Le pouvoir organisateur en accord avec la coordination et l'équipe d'encadrement se réserve le droit de ne plus accepter un enfant dont le comportement entraverait le bon déroulement des activités ou mettrait les autres enfants en danger. Les parents seront rencontrés au préalable pour envisager d'autres solutions que l'exclusion si cela est possible.

- 1) Avertissement au jeune : le jeune reçoit plusieurs remarques orales et une discussion est entreprise avec lui.
- 2) Rencontre avec les parents : une rencontre est envisagée si le jeune ne tient pas en compte les remarques.
- 3) Exclusion temporaire : en cas de faits graves ou répétés, une rencontre est envisagée avec la coordinatrice afin de convenir de la sanction (temps d'exclusion).
- 4) Exclusion définitive : si le jeune ne respecte pas les règles malgré le procédé mis en place ci-dessus.

Santé

Si le jeune suit un traitement médical, il est impératif que nous soyons en possession du médicament nécessaire ainsi que la notice s'y rapportant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour que l'animateur puisse administrer le traitement.

Responsabilité

Nous déconseillons vivement aux parents de mettre des tenues vestimentaires coûteuses et/ou de confier ou laisser des objets de valeurs, des bijoux à leurs enfants lors des activités.

En aucun cas, l'asbl Solea, les personnes employées et volontaires ne pourront être tenus responsables des incidents pouvant survenir à l'occasion d'une activité tels que des accidents et blessures survenant aux participants, des dommages que les participants pourraient occasionner, des vols ou dégradations d'effets personnels.

Assurances

L'ASBL Solea a souscrit des assurances qui couvrent :

- sa responsabilité civile ;
- la responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux activités d'accueil extrascolaire ;
- le dommage corporel causé aux enfants pris en charge durant les activités.

Assurances prises chez P&V :

- Assurance des associations (pour les enfants) : n° de contrat : 36.930.056

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. La coordinatrice extrascolaire ou les animateurs présents sur place feront le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Ils rédigeront les formulaires et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Attention, nous aurons besoin du certificat médical du médecin attestant des blessures du participant.

Les objets personnels sous la responsabilité du participant – en ce compris les lunettes de vue - ne sont couverts par aucune assurance. L'ASBL Solea décline donc toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations de ces objets.

Vie privée

Les données à caractère personnel que nous vous demandons sont stockées dans nos fichiers et utilisées uniquement pour vous informer de nos activités. La loi sur la protection de la vie privée vous accorde un droit d'accès et de rectification à ces données.

Les données à caractère personnel qui nous sont fournies, dans le cadre d'une demande d'information, d'une inscription ou d'une commande de publication par exemple, peuvent être stockées dans les fichiers de Solidaris - Union nationale des mutualités socialistes, de ses mutualités régionales et/ou de leurs asbl.

Ces données sont utilisées pour répondre à votre demande, ainsi que pour l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (loi coordonnée du 14 juillet 1994), pour l'exécution de l'assurance-complémentaire (loi du 6 août 1990 relative aux mutualités), pour vous informer des activités et des publications des mutualités socialistes-Solidaris et de leurs asbl ou pour réaliser des statistiques. Ces informations ne sont pas transmises ni vendues à des tiers. Si vous nous communiquez votre numéro de téléphone via le web, vous pourriez également recevoir un appel téléphonique de notre part dans le cadre d'enquêtes de satisfaction sur nos produits, services ou événements à venir. Ce type de démarche de notre part reste toutefois fort rare.

La loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 vous donne un droit d'accès et de rectification de vos données.

Vous pouvez également vous opposer gratuitement au traitement de vos données à caractère personnel en vous adressant à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy315@solidaris.be

ASBL Solea

N° d'identification : 6419/97 • N° d'entreprise : 460.419.903

Siège social : avenue des Nouvelles Technologies 36, 7080 Frameries

N° de compte bancaire : BE98 0682 3827 7493

Présidente : Angélique Meurant • Secrétaire-Trésorière : Coline MAXENCE

Service École de devoirs

Sites d'exploitation :

Boulevard Gendebien 6, 7000 Mons • Rue Achille Legrand 12, 7000 Mons • Place Calmette, 7080 Frameries

068/84 84 92 • extrascolaire.solea@solidaris.be • www.lesassociations-solidaris.be

Responsable accueil de l'enfance : Anna IAFOLLA • Coordinatrice accueil extrascolaire : Séverine LAMPONI

Le présent règlement peut être revu et corrigé au fur et à mesure des nécessités qui résulteront de l'expérience du fonctionnement du service.

ASBL SOLEA

Règlement d'ordre intérieur relatif à l'École de devoirs Mons Gendebien



Je soussigné(e) (père, mère, tuteur de l'enfant)

père- mère ou tuteur de (Nom & Prénom de l'enfant)

déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur de l'école de devoirs de l'asbl
« Solea ».

J'autorise l'asbl Solea à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles mon enfant figure et ce, à
des fins pédagogique ou de promotion de ses activités (page Facebook ou flyers) :

Oui

Non

Date : ____/____/____

Signature

Cette page est à renvoyer à:

Asbl Solea

36, avenue des Nouvelles Technologies

7080 Frameries

extrascolaire.solea@solidaris.be